MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES
COURANTES ET SERVICES

EPLEFPA du Pas-de-Calais
Route de Cambrai
62217 Tilloy les Mofflaines

Modification du parc matériel :
Vente et rachat de déchaumeur

EPLEFPA DU PAS-DE-CALAIS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT MARCHE 3
ARTICLE 2 : LIEUX DE LIVRAISON 3
ARTICLE 3 : DURÉE DE LA GARANTIE ET DE LA MAINTENANCE DES BIENS 3
ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS 3
ARTICLE 5 : DÉLAI DE LIVRAISON 3
ARTICLE 6 : MAINTENANCE 3
ARTICLE 7 : DÉLAIS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE ET DE LA GARANTIE 4
ARTICLE 8 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GENERALES 4
ARTICLE 9 : FICHE TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS 4
Fiche technique du déchaumeur souhaité par l'EPLEFPA : 4
Fiche technique du matériel del'EPLEFPA à reprendre par le titulaire du marché : 4

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT MARCHE

Le présent marché concerne :

- Reprise d'un matériel de travail du sol et achat d'un matériel d'occasion en remplacement

ARTICLE 2 : LIEUX DE LIVRAISON

Les équipements et matériels seront livrés et installés par le titulaire du marché sur l'exploitation de l'EPLEFPA du Pas de Calais, site de Tilloy les Mofflaines, Route de Cambrai, 62217 TIlloy les Mofflaines. Les matériels enlevés le seront à la même adresse par le titulaire du marché.

La maintenance des équipements et matériels du présent marché sera réalisée sur le site de l'EPLEFPA. Toutefois, si le titulaire du marché était dans l'impossibilité d'assurer cette prestation sur le site de l'EPLEFPA, il prendra toutes les dispositions pour amener jusqu'à son site de maintenance l'équipement en cause, et en assumera la charge financière.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA GARANTIE ET DE LA MAINTENANCE DES BIENS

La maintenance lourde et la garantie sont assurées pour une durée de 12 mois à compter de la date de livraison du matériel.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le matériel devra être conforme aux spécifications mentionnées ci-après. La prestation devra être conforme aux descriptions indiquées dans le bordereau de prix.

Le matériel sera livré, installé et mis en service sur le site de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les frais de conditionnement, d'emballage et de livraison sont à la charge du titulaire du marché.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques et de maintenance.

ARTICLE 5 : DÉLAI DE LIVRAISON

Le matériel devra être livré au plus tard le 30 avril 2019.

ARTICLE 6 : MAINTENANCE

L'entretien courant du matériel est réalisé par l'EPLEFPA

Toute autre intervention en matière de maintenance corrective, couverte ou non par la garantie, est à la charge du titulaire du marché selon les conditions prévues au bordereau de prix unitaire annexé au présent CCTP.

ARTICLE 7 : DÉLAIS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE ET DE LA GARANTIE

Quelle que soit la défaillance constatée – couverte ou non par la garantie – le titulaire du marché s'engage à intervenir dans le délai et les conditions prévues au CCAG.
Le titulaire du marché devra pouvoir intervenir rapidement pour toute intervention sur le matériel :

- soit en mettant à disposition, sous 24 heures, un matériel de remplacement disposant des caractéristiques principales similaires,
- soit en assurant sa réparation avant le lendemain matin 11h00.

ARTICLE 8 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

Les matériels et équipements proposés pourront être neufs ou d'occasion. Ils doivent répondre à des exigences de sécurité accrues du fait des publics susceptibles de les utiliser.

Une documentation technique précise devra être fournie pour chaque équipement proposé, mentionnant notamment les performances techniques et les différentes normes en vigueur (à la date du marché) auxquelles les équipements et matériels répondent.

Par ailleurs, une documentation environnementale devra être fournie. Elle présentera les propriétés environnementales liées au cycle de vie des machines et équipements, au sens de l'article 38 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015.
Les candidats devront promouvoir des produits éco-efficaces, respectueux de l'environnement, et comportant le taux le plus faible possible de substances dangereuses.
Il devra également veiller au meilleur conditionnement possible de ses marchandises, et s'engager à respecter les conditions de recyclage.

ARTICLE 9 : FICHE TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

Fiche technique du déchaumeur souhaité par l'EPLEFPA :

Déchaumeur à dents vibrantes
Largeur de 4 à 5 mètres dont partie centrale de 2.5 mètres minimum et repli en 3 parties
Une rangée de herses peignes réglables
Deux roues de jauges minimum
Possibilité d'atteler un rouleau en partie arrière

Fiche technique du matériel del'EPLEFPA à reprendre par le titulaire du marché :

Déchaumeur Voegel Terraflex 420 4 m
Année 2013
Rouleau trapèze avec rangée de herses peignes
3 rangées de dents : dents montage rapide avec ou sans ailerons

Les équipements peuvent être vus sur le site de Tilloy les Mofflaines. Contact doit être pris avec Mr Lefranc dont les coordonnées figurent au Règlement de la consultation.

Dressé par : Lu et approuvé

Le : (signature)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

	Prix unitaire (en € HT)
Reprise du déchaumeur Voegel	
Prix du déchaumeur à dents	
Soulte (différence)	

BORDEREAU DES DELAIS D'INTERVENTION

DÉLAI D'INTERVENTION	
Délai d'intervention à compter de la demande :	……..heures
Délai d'intervention à compter de la validation du devis par l'EPLEFPA	……. heures

Dressé par : Visa et cachet :

Le :

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Lycée Agro-environnemental d'ARRAS - Lycée de RADINGHEM - CFA - CFPPA
Route de Cambrai 62217 Tilloy les Mofflaines
Tél 03 21 60 73 00 – Fax 03 21 60 73 13 - E-mail : legta.arras@educagri.fr – Web : www.formationsnatures.fr